

**DÉCISION N°2019-373 DU 9 OCTOBRE 2019
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 modifiée du 30 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE**Article 1**

En l'absence de Mme Marion DAUBERSIES, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. David CHAPELON, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 4 novembre 2019 et le vendredi 8 novembre 2019 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON